

SOLIDARITE

Soutien financier aux salariés de PSA

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil municipal d'Ivry du 31 janvier 2013 a adopté un vœu de soutien aux salariés de l'automobile en lutte pour la sauvegarde de leurs usines, en particulier celle de PSA à Aulnay-sous-Bois. La situation actuelle nécessite qu'au delà du soutien politique s'exprime une solidarité plus matérielle. Face à un mouvement de grève qui s'annonce durable, la ville d'Ivry, dans sa tradition de soutien aux salariés en lutte pour le maintien de leur outil de travail, doit exprimer sa solidarité de façon concrète. Ce soutien financier permettra de soutenir les familles de travailleurs résidant entre autre à Ivry, et aujourd'hui en difficulté de continuer leur mouvement jusqu'à la réouverture de négociations avec la direction de PSA.

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association de « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 ».

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

SOLIDARITE
Soutien financier aux salariés de PSA

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu son vœu de soutien aux salariés de l'automobile en lutte pour la sauvegarde de leurs usines et en particulier celle de PSA à Aulnay-sous-Bois, en date du 31 janvier 2013,

vu les statuts de l'association « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 »,

considérant qu'il s'agit d'une association loi 1901 dont le siège social se situe 24, avenue Romain Rolland au Blanc-Mesnil (93150),

considérant que son objectif est de soutenir matériellement et financièrement les familles d'Ile-de-France et notamment d'Ivry-sur-Seine qui connaissent des difficultés sociales liées au contexte économique de crise qui frappe aujourd'hui le monde du travail,

considérant que l'association susvisée recueille et collecte des fonds destinés à venir en aide aux salariés qui font l'objet de licenciements économiques, de plans de suppressions d'emplois, de fermetures ou de délocalisations d'entreprises, ainsi qu'à leurs familles,

considérant que plusieurs milliers de salariés de l'automobile, dont de nombreux Val-de-Marnais, sont menacés de perte d'emploi,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 34 voix pour et 4 voix contre et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 3 000 € au profit de l'association de « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 ».

ARTICLE 2 : PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 5 MARS 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 5 MARS 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 1^{ER} MARS 2013